



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 20 mai 2025

Le rapport d'observations définitives concernant le contrôle de la société par actions simplifiées (SAS) ASVEL Basket pour les exercices 2018 / 2019 à 2022 / 2023, a été mis en ligne sur le site de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes. L'association support du club avait de son côté fait l'objet d'un autre rapport de la chambre publié le 7 janvier dernier.

[Consulter le rapport](#)

Créée en 1992, la société ASVEL Basket est responsable de l'équipe professionnelle du club ASVEL Basket. Il s'agit du club le plus titré au niveau français : il a gagné vingt-et-une fois le championnat de France, dix fois la coupe de France et deux fois la Leaders Cup. Depuis 1995, l'équipe professionnelle s'entraîne et joue à l'Astroballe, salle construite par la commune de Villeurbanne pour le club. En 2022 / 2023, l'ASVEL Basket était la deuxième société sportive parmi les clubs de pro A en termes de masse salariale (4,2 M€), loin derrière l'AS Monaco (11 M€).

Depuis 2014, le président et principal actionnaire, M. Parker (dit « Tony Parker »), souhaite faire de l'ASVEL Basket un des plus grands clubs européens de basket-ball.

Cette stratégie s'appuie également sur la formation d'une partie des joueurs de l'équipe professionnelle au sein du club. Alors que le centre de formation est actuellement porté par l'association et hébergé au sein de la Tony Parker Adequat Academy (TPAA), la société participe à son fonctionnement : elle choisit une partie des joueurs qui l'intégreront, soutient financièrement l'association et a pris part à la structuration de la TPAA en 2019.

Comme de nombreux clubs de l'Euroligue, le modèle économique de la SAS est structurellement déficitaire.

En effet, les ambitions européennes de la société nécessitent de nouvelles recettes notamment pour payer les joueurs. Ceci l'a conduit à mettre en place une politique active en matière de recherche de financements. Sur la période contrôlée, les recettes de parrainage ont plus que doublé (de 2,9 à 6,1 M€). Cependant, il n'a pas été mis en place de mécanisme de garantie pour s'assurer des capacités financières des futurs parrains. La société s'est ainsi placée dans une situation financière risquée avec la défaillance successive de deux principaux parrains en 2023 et 2024.

Malgré ces nouvelles recettes de parrainage, les actionnaires doivent chaque année équilibrer les comptes via des avances en comptes courants qu'ils abandonnent par la suite. Le modèle économique et, dès lors la pérennité de la société, ne sont pas assurés dans la durée sans leur soutien financier constant.

Le résultat net de la SAS est négatif pour trois exercices sur cinq. L'accumulation de résultats annuels négatifs conduit à une insuffisance des capitaux propres et ce malgré l'augmentation de capital de décembre 2023. En conséquence, la chambre recommande à la société de reconstituer ses capitaux propres conformément aux dispositions du code de commerce.

Depuis 2019/2020, la SAS ASVEL Basket ne perçoit plus de subventions de la part des collectivités territoriales. Un soutien public perdure grâce à des marchés de prestations de service, dont le montant a toutefois diminué de 13 % au cours de la période. Dans le contexte de la crise sanitaire, la société sportive a bénéficié de près de 3,3 M€ d'aides publiques et a souscrit un prêt garanti par l'État (PGE) en 2020 de 1,4 M€. Enfin, l'ASVEL Basket occupe – quasi seule, depuis sa construction en 1995 - l'Astroballe, salle de sport appartenant à la commune de Villeurbanne. La chambre relève que le calcul du montant de la redevance est insuffisant au regard des éléments à prendre en compte et du coût supporté par la commune, ce qui a été déjà affirmé en 2012 par une décision du tribunal administratif de Lyon. Cette sous-évaluation constitue une aide indirecte de la commune envers la SAS.

CONTACTS PRESSE :

Jean-Marc Daniele, tél. : 04 27 01 24 50

Magistrat chargé de la communication et des relations avec les médias

jean-marc.daniele@crtc.ccomptes.fr

Céline Lazzaroni, tél. : 04 72 60 12 51

Service de la documentation et de la communication

celine.lazzaroni@crtc.ccomptes.fr

 [@crc_ara](#)